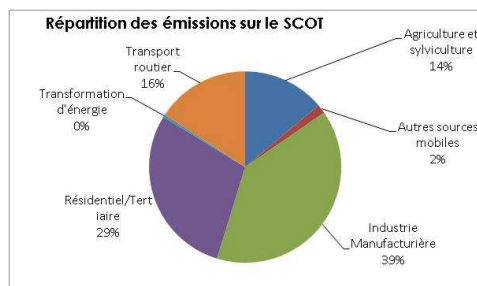


Chauffage au bois : trop de particules dans l'air ambiant

Une enquête d'opinion récente, conduite dans la région Rhône-Alpes, a confirmé que la pollution de l'air restait la première préoccupation environnementale des habitants.

En Rhône-Alpes, la situation est effectivement particulièrement critique en matière de pollution particulaire (poussières). Ainsi, au cours des dernières années, sur un large territoire autour de l'agglomération grenobloise, près de 50% de la population ont été soumis à des niveaux approchant ou dépassant les valeurs limites imposées par la réglementation communautaire. Les territoires concernés se situent en proximité immédiate des sources les plus importantes (trafic, établissements industriels et carrières - industrie manufacturière -), mais également en milieu urbain en raison de la part importante du chauffage individuel au bois (29% en hiver) dans les émissions de particules.



Un épisode aigu et prolongé de pollution particulaire, au mois de janvier 2009, a par ailleurs montré la nécessité d'engager localement des actions de réduction des émissions.

Compte tenu de ce constat, le préfet de l'Isère a confié, en juin 2009, à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes (DREAL) l'animation d'un groupe de travail dont l'objectif est de proposer des mesures permanentes et temporaires qui permettraient de réduire d'au moins 30% les émissions de particules.

Trois pistes de réflexion sont engagées dans les secteurs suivants, tous gros émetteurs de particules :

- chauffage individuel au bois et brûlage des végétaux ;
- chantiers du secteur du BTP et carrières ;
- transports.

Le chauffage au bois :

Contrairement aux énergies fossiles comme le charbon, le fuel ou le gaz, le bois n'a pas d'impact sur le réchauffement climatique. Le gaz carbonique émis lors de sa combustion est, en effet, absorbé par les feuilles de l'arbre et la part carbone du gaz contribue ainsi à la croissance de l'arbre.

La production de bois en France est, par ailleurs, suffisante pour limiter les importations d'autres énergies et contribuer ainsi à l'indépendance énergétique du pays.

Toutefois, le bois présente l'inconvénient d'émettre des polluants lorsque sa combustion est incomplète (poussières appelées également « particules », monoxyde de carbone, composés organiques volatils, hydrocarbures aromatiques polycycliques).

Des gestes simples et le respect de quelques règles au niveau du choix du combustible, du matériel et de son entretien permettent néanmoins de limiter sensiblement les émissions de polluants.

Le chauffage au bois bûches : quels bons gestes adopter?

Je souhaite m'équiper d'un appareil :

- je choisis un appareil **normé (*)** labellisé « **Flamme Verte** » (ce label renforçant sensiblement les exigences des normes existantes), avec un foyer fermé, et bien dimensionné à l'utilisation qui en est attendue ;
- je fais appel à un professionnel pour son installation selon les règles de l'art (arrivée d'air et conduit de fumée) ;

Je suis équipé d'un appareil :

- **j'entretiens soigneusement et régulièrement** mon équipement, de préférence en faisant appel à un professionnel (je fais ramoner obligatoirement ma cheminée au moins une fois par an) ;
- j'utilise impérativement du **bois sec et propre** ;
- **j'empile mes bûches et j'allume le feu par le haut** (je charge d'abord les bûches en croix en prenant le soin de laisser un peu d'espace libre entre elles, les grandes bûches en bas, les plus petites en haut. Puis je place, sur les bûches, un module

d'allumage composé de quatre bûchettes en croix au milieu desquelles je pose l'allume feu. Enfin j'ouvre, le cas échéant, les entrées d'air au maximum). Je recharge rapidement le foyer sur un lit de braises ;

- **je surveille bien l'aspect :**
 - des cendres (elles doivent être blanches et pulvérulentes pour signifier qu'il y a peu d'imbrûlés) ;
 - de la vitre vitro-céramique (un noircissement important témoigne entre autre d'une mauvaise combustion ou d'une charge du foyer à un niveau trop bas) ;
 - des fumées (d'abord gris-blanchâtres puis grises ; les flammes se développent alors avec une couleur jaune-orangé avant la formation de braises) ;
 - des suies (brûnâtres et pulvérulentes) ;
 - du panache (grisâtre à l'allumage, il doit devenir quasiment invisible lorsque le feu est établi) ;
- je surveille également l'absence d'odeur perceptible (hormis pendant le rechargement dans le cas d'appareils manuels) ;
- j'évite de faire fonctionner l'installation à allure réduite (émissions multipliées par un facteur 2 à 3, voire jusqu'à 7 dans certains cas).

Deux nouveaux types d'appareils, diminuant notablement l'émission de polluants atmosphériques, sont d'ores et déjà disponibles : il s'agit d'appareils équipés soit d'un catalyseur améliorant la qualité de la combustion, soit d'un électrofiltre qui retient une partie des particules émises.

Leurs acquéreurs peuvent bénéficier en 2010 de crédits d'impôts associés à :

- l'achat d'un nouvel équipement de chauffage au bois et autres biomasses : 25 % ;
- et au remplacement d'un équipement ancien de chauffage au bois : 40%.

Si nous continuons à accroître nos consommations énergétiques, aucune des énergies auxquelles nous faisons appel aujourd'hui ne sera en mesure de couvrir nos besoins.

La priorité est donc de réfléchir à l'isolation de l'habitation afin de réduire ces consommations énergétiques et ensuite d'étudier le choix du système de chauffage le mieux adapté. L'énergie la moins chère et la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas.

Pour plus d'informations :

Vous trouverez, sur le site de l'AGEDEN (www.ageden.org), dans la rubrique « *Infos énergie particuliers* », puis respectivement dans les sous-rubriques « *Centre de Documentation* », « *Par filières énergétiques* » et « *Bois* » :

- d'une part « *le guide pratique chauffage au bois bûches* »
- et, d'autre part, la vidéo « *technique d'allumage par le haut* »